

**Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025*

**PRESENTS :**

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETTIER, Adjoints

Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Frédéric GEROMIN, Christophe CORBET, Thierry RUTGE, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE,

**ABSENTS :** Anne IZABELLE

**PROCURATIONS :** Caroline DRIOL à Sandrine GAYET, Cathy PELOSO à Astrid BOUCHARD, Stéphane MASTROPIETRO à Patrick HERVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Patrick HERVE

**Délibération n°2025-06**

**Objet : Sollicitation du fonds de concours du Grésivaudan pour la restauration collective publique pour l'achat de matériel de cuisine**

**Rapporteur :** Mme Sandrine Gayet

**Vue** la délibération DEL-2022-0039 adoptée en conseil communautaire le 28 mars 2022 portant création du fonds de concours « restauration collective »,

Madame Gayet rappelle que la municipalité a engagé depuis plusieurs années une démarche de restauration durable dans sa cantine scolaire. Celle-ci se traduit par l'augmentation de la part des produits durables (bio et locaux) dans l'approvisionnement, la sensibilisation du personnel de cuisine et des convives au gaspillage alimentaire, l'augmentation de la production de plats et préparations faits maison. Par cette démarche, la commune se conforme aux objectifs de la loi Egalim et vise à garantir un approvisionnement d'au moins 80% en produits locaux ou régionaux, dont 50% de produits bio.

Madame Gayet rappelle également l'augmentation importante du nombre d'enfants accueillis à la cantine scolaire.

Dans ce contexte, un audit du service de restauration scolaire effectué en 2023 fait apparaître la nécessité de réaliser des investissements importants dans la cuisine afin de permettre la poursuite de cette démarche et l'atteinte des objectifs que la commune se fixe.



Le plan de financement de cet investissement se décline comme suit :

Coût du projet		Plan de financement		
Poste de dépenses	Montant HT	Financement	Taux	Montant HT
Matériel de cuisine	16 214 €	Fonds de concours CC Le Grésivaudan	50% plafond 5000€	5000
		Autofinancement		11 214 €
<b>Total dépenses</b>	<b>16214€</b>	<b>Total recettes</b>		<b>16 214 €</b>

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Mme la Maire à solliciter les subventions indispensables à la réalisation de ce projet auprès de la Communauté de Communes Le Grésivaudan dans le cadre du fonds de concours « restauration collective »,
- AUTORISE Mme la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

A Revel, le 25 mars 2025

Coralie BOURDELAIN

Maire



Patrick HERVE

Secrétaire de Séance